EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 44

MARCHÉS PUBLICS - AVENANTS

MARCHÉS PUBLICS - AVENANTS

MARCHES PUBLICS - ACHATS DE FOURNITURES, SERVICES ET TRAVAUX - AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURES (Article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants : la réalisation de travaux, l'achat de fournitures, l'achat de services.

I - L'achat de fournitures
II - L'achat de services
III - L'achat de travaux

I -L'achat de fournitures

1) Achat de denrées alimentaires

Afin d'approvisionner les Unités de Production Culinaire, crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole, il convient de passer des marchés d'achat de denrées alimentaires pour la ville de Clermont-Ferrand.

Lot 1 :
Achat de produits d'épicerie et boissons pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole

Lot 2 :
Achat de volailles fraîches pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole

Lot 3 :
Achat de charcuteries et viandes cuites fraîches pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole

Lot 4 :

Achat de viandes fraîches pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole

Lot 5 :
Achat de poissons et produits de la mer surgelés pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole

Lot 6 :
Achat de produits divers surgelés pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole

Lot 7 :
Achat de fruits et légumes frais pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole

Lot 8 :
Achat de fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole

Lot 9 :
Achat de viandes surgelées de bœufs issus de l'agriculture biologique pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole

Lot 10 :
Achat de viandes fraîches issues de l'agriculture biologique pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole

Lot 11 :
Achat de conserves, fruits issus de l'agriculture biologique pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole

Lot 12 :
Achat de volailles fraîches pour les restaurants scolaires, les Unités de Production Culinaire, les crèches, centres de vacances et de loisirs ainsi que le service Protocole (petit lot)

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Montant global estimé de l'opération : 1 285 000 € HT/an

2) Achat de tables, mobilier et chaises appropriés à la restauration scolaire

Afin d'acquérir du mobilier adapté aux différents utilisateurs en fonction de leur âge (maternelle/élémentaire), qui soit robuste et léger, en raison de nombreuses manipulations par les enfants ainsi que les agents pour les différents satellites en cours de restructuration, il convient de passer un marché.

Lot 1 : Tables et mobilier divers
Lot 2 : Chaises

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Montant global estimé de l'opération : 35 300 € HT/an

3) Fourniture de matériel et de consommables de spectacles

Afin d'acquérir des fournitures et consommables scéniques nécessaires au fonctionnement courant des salles de spectacles pour le service des Equipements de spectacles, il convient de passer un marché.

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Montant global estimé de l'opération : 234 000 € HT/sur 4 ans

II - L'achat de services

1) Formation du personnel à l'intégration d'un agent en situation de handicap

Afin de faciliter l'intégration des agents en situation de handicap, il convient de former le personnel de la commune.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

Montant global estimé de l'opération : 5 000 € HT/an

2) Dématérialisation de paiement des stationnements

Dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement décidée par le Maire suite aux travaux d'un comité de pilotage ad hoc, cette mesure permet d'offrir une simplification de service aux usagers clermontois de la voirie. Il s'agit aussi de moderniser le service rendu aux usagers en diversifiant les moyens de paiement.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.
Montant maximum : 50 000 € HT/an

III - L'achat de travaux

1) Accord-cadre à bons de commande pour travaux de sols scellés dans les bâtiments communaux - Zones Nord et Sud

Afin d'assurer le bon état des sols scellés des bâtiments communaux et répondre aux besoins de réparation, il convient de disposer d'un prestataire capable d'intervenir en permanence.
La formule de l'accord-cadre à bons de commande est la plus adaptée à cette exigence.

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.
Montant minimum : 2 000 € HT/an
Montant maximum : 80 000 € HT/an

2) Accord-cadre à bons de commande pour travaux de chauffage dans les bâtiments communaux - Zones Nord et Sud

Afin d'assurer le bon état des installations de chauffage des bâtiments communaux et répondre aux besoins de réparation, il convient de disposer d'un prestataire capable d'intervenir en permanence.
La formule de l'accord-cadre à bons de commande est la plus adaptée à cette exigence.

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.
Montant minimum : 20 000 € HT/an
Montant maximum : 250 000 € HT/an

3) Accord-cadre à bons de commande pour travaux de plomberie dans les bâtiments communaux - Zones Nord et Sud

Afin d'assurer le bon état des installations de plomberie des bâtiments communaux et répondre aux besoins de réparation, il convient de disposer d'un prestataire capable d'intervenir en permanence.
La formule de l'accord-cadre à bons de commande est la plus adaptée à cette exigence.

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.
Montant minimum : 20 000 € HT/an
Montant maximum : 120 000 € HT/an

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues,

éventuellement dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appel d’offres infructueux, ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution.

MARCHES PUBLICS - ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants : la réalisation de travaux, l'achat de fournitures, l'achat de services.

I - L'achat de fournitures

1) Location de petites structures et chapiteaux pour des manifestations de la Ville

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1º et 67 à 68 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016.
Cette consultation sera passée en application de l'article 78 et 80 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres.
Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique

Estimation du service : 76 000 € HT
Montant minimum : 30 000 € HT
Montant maximum : 120 000 € HT

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 29 mai 2017, a retenu l'entreprise suivante :
Marché n° 17-070
Titulaire : SARL AZ LOCATION
5 rue Pierre et Marie Curie
63670 LE CENDRE

Pour un montant estimatif de 66 083,50 € HT.

II - L'achat de services

1) Entretien des panneaux d'affichage réservés aux associations

Procédure :
Marché à procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique en application des articles 78 et 80 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres.

Durée : 4 ans fermes.
Marché n° 17-068PA
Titulaire : SERVANET
Rue François Arago
63360 GERZAT
Notifié pour un montant estimatif de 47 468,96 € HT.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 juin 2017

Pour Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN